

Date d'émission : 01/08/2022  
Version : 03/ France

## SECTION I : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1 Identificateur de produit

**Nom du produit**                           PIEGES JAUNES ET MINI-PIEGES JAUNES /  
**Code du produit**                         /  
**Numéro d'AMM**                         /

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation**                               Pièges pour insectes

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur**                           SBM Life Science  
60, chemin des Mouilles  
69130 Ecully  
France

Téléphone: +33 (0)4.37.64.32.00 (uniquement pendant les heures de travail)  
E-mail: [sds@sbm-company.com](mailto:sds@sbm-company.com)

### 1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

**ORFILA INRS Centre Antipoison**           +33 (0)1.45.42.59.59

---

## SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classement conformément au Règlement (CE) N°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.**

Date d'émission : 01/08/2022

Version : 03/ France

Dangers physiques :

Pas de classification pour les dangers physiques.

Dangers pour la santé :

Pas de classification pour les dangers pour la santé.

Dangers pour l'environnement :

Pas de classification pour les dangers environnementaux.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

**Étiquetage conformément au Règlement (CE) N°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.**

**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette :**

Pas de composants dangereux devant être listés sur l'étiquette.

**Pictogrammes de danger :**

Pas de pictogrammes de danger nécessaires.

**Mentions d'avertissement :** Pas de mentions d'avertissement nécessaires.

**Mentions de danger :**

Pas de mentions de danger nécessaires.

**Conseils de prudence :**

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P262	Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280	Porter des gants.

**Mentions supplémentaires :**

Pas de mentions supplémentaires nécessaires.

**Étiquetage supplémentaire :**

Pas d'étiquetage supplémentaire nécessaire.

## 2.3 Autres dangers

Ne contient pas de substances qui remplissent les critères PBT, vPvB.

Date d'émission : 01/08/2022

Version : 03/ France

**SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.1 Substances**

Non concerné.

**3.2 Mélanges****Composants dangereux**

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006.

Ingrédients	N° CAS / N° CE / N° Index	N° REACH / Enreg.	Classification	Danger Environnement	% (m/m)
			Règlement 1272/2008/CE		
White mineral oil (petroleum)	8042-47-5 / 232-455-8 / Pas d'informations disponibles.	01- 2119487078- 27-	Pas d'informations disponibles.	Pas d'informations disponibles.	40,0 <= x <= 50,0
Naphta (petroleum), light steam cracked, debenzenized, polymers, hydrogenated	68132-00-3 / 614-305-7 / Pas d'informations disponibles.	Pas d'informations disponibles.	Pas d'informations disponibles.	Pas d'informations disponibles.	40,0 <= x x <= 50,0
Styreneisoprene copolymer	25038-32-8 / 607-504-5 / Pas d'informations disponibles.	Pas d'informations disponibles.	Pas d'informations disponibles.	Pas d'informations disponibles.	5,0 <= x <= 10,0

**Autres informations**

Pour le texte complet des mentions H indiquées dans cette section, se reporter à la section 16.

**SECTION 4 : PREMIERS SECOURS****4.1 Description des premiers secours****Conseils généraux**

Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez un numéro d'urgence, un centre antipoison ou un médecin ou si vous allez consulter pour un traitement.

**Inhalation**

Sortir la victime au grand air, et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter un médecin.

Date d'émission : 01/08/2022

Version : 03/ France

- Contact avec les yeux** La présentation du produit limite les contacts possibles avec les yeux : les 2 faces engluées sont protégées par une protection de papier. Néanmoins, en cas de contact, ne pas essayer d'enlever l'adhésif solidifié. Enlever comme un corps étranger.
- Contact avec la peau** La présentation du produit limite les contacts possibles avec la peau : les 2 faces engluées sont protégées par une protection de papier. Néanmoins, en cas de contact, ne pas essayer d'enlever l'adhésif solidifié. Enlever comme un corps étranger. Obtenir des soins médicaux si une irritation ou une éruption cutanée apparaît. Laver les vêtements avant de les réutiliser.
- Ingestion** La présentation du produit limite les risques d'ingestion. Appeler un médecin. Ne pas faire vomir, sauf en cas d'indication contraire par le médecin. Ne rien donner à une personne inconsciente.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes** A température élevée, les vapeurs qui se dégagent peuvent être irritantes pour les yeux et les voies respiratoires. Par contact avec la peau ou les yeux, peut être irritant tel que le serait un corps étranger.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Risques** Pas d'informations disponibles.
- Traitement** Pas d'antidote spécifique connu. Traitement symptomatique.

---

## SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens appropriés** Mousse résistant à l'alcool, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), poudre chimique (poudre sèche).
- Moyens inappropriés** Jet d'eau.

Date d'émission : 01/08/2022

Version : 03/ France

## 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Combustible à hautes températures. En cas d'incendie, production de vapeurs toxiques et/ou irritantes de type COx. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées.

## 5.3 Conseils aux pompiers

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu**

Vêtements de protection pour tout le corps, équipement complet. Appareil respiratoire autonome.

**Informations supplémentaires**

Rester en amont des flammes. Refroidir les emballages à proximité des flammes. Ne pas déverser les eaux d'extinction dans l'environnement.

---

## SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions pour les non-secouristes**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une ventilation suffisante. Évacuer la zone dangereuse et respecter les procédures d'urgence.

**Précautions pour les secouristes**

Porter un équipement de protection individuelle adéquat. Isoler la zone dangereuse et refuser l'entrée aux personnes inutiles et non protégées.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter l'écoulement dans les égouts, les fossés, les cours d'eau et le sol.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes pour le confinement**

Contenir le déversement et récupérer du matériel si c'est possible.

Date d'émission : 01/08/2022

Version : 03/ France

**Méthodes de nettoyage** Ramasser le produit mécaniquement (balais, pelles). Puis le recueillir dans un récipient approprié pour élimination. Nettoyer la zone touchée avec de l'eau puis rincer la zone avec de l'eau pour enlever tout résidu. Ne pas laisser l'eau de lavage contaminer les sources d'eau et l'environnement.

**Autres conseils** Pas d'autres conseils.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres rubriques** Voir les mesures de protection sous les sections 8 et 13.

---

## SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils pour une manipulation sans danger** Éviter le contact avec la peau et les yeux.

**Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion** Pas d'informations disponibles.

**Mesures d'hygiène** Après manipulation, bien se laver les mains avant de manger, boire ou fumer. Les vêtements souillés doivent rester sur la zone de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs** Conserver le récipient bien fermé. Stocker uniquement dans l'emballage d'origine. Stocker dans un endroit frais, sec, bien ventilé et à l'abri de la chaleur, de l'humidité. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

**Précautions pour le stockage en commun** Ne pas stocker de nourriture, boissons ou nourriture pour animaux dans le même local.

**Matériaux appropriés** Pas d'informations disponibles.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Date d'émission : 01/08/2022  
Version : 03/ France

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pièges pour petits insectes, se présentant sous la forme de feuilles ou de rectangles englués sur leurs 2 faces. Se reporter à l'étiquette et aux conditions d'utilisation.

## SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

Les valeurs limites d'exposition ne sont pas déterminées pour le mélange. Les composants cités en section 3 n'ont pas de valeurs limites d'exposition professionnelle françaises ou harmonisées.

#### Autres informations :

Pas d'autres informations.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

**Contrôles techniques appropriés** Les douches oculaires et douches de sécurité doivent être placées à proximité des postes de travail.

#### Équipement de protection individuelle

Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en œuvre avant d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle. Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas, il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

**Protection respiratoire** Pas de précaution particulière à prendre si les recommandations de manipulation sont respectées.

**Protection des mains** Eviter le contact avec les mains. Il est recommandé de porter des gants conformes à la norme NF EN 374. Ne plus utiliser les gants en cas de contamination interne du gant, de perforation ou lorsque la contamination externe ne peut être enlevée. Se laver les mains après manipulation.

**Protection des yeux** Eviter le contact avec les yeux. Pas de précaution particulière à prendre si les recommandations de manipulation sont respectées.

**Protection de la peau et du corps** Pas de précaution particulière à prendre si les recommandations de manipulation sont respectées.

Date d'émission : 01/08/2022  
Version : 03/ France

**Protections thermiques** Pas d'informations disponibles.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

**Contrôles pour la protection de l'environnement** Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Ne pas contaminer les égouts, les eaux superficielles et souterraines.

---

## SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Solide, feuilles ou rectangles englués sur leurs 2 faces.
<b>Couleur</b>	Jaune (couleur du support), incolore (couleur de l'adhésif).
<b>Odeur</b>	Légère.
<b>Seuil olfactif</b>	Pas d'informations disponibles.
<b>pH</b>	Pas d'informations disponibles.
<b>Point de fusion / point de congélation</b>	Pas d'informations disponibles.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	>250°C.
<b>Point éclair</b>	>230°C.
<b>Taux d'évaporation</b>	Pas d'informations disponibles.
<b>Inflammabilité (solide/gaz)</b>	Pas d'informations disponibles.
<b>Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	Pas d'informations disponibles.
<b>Pression de vapeur</b>	Pas d'informations disponibles.
<b>Densité de vapeur</b>	Pas d'informations disponibles.



Date d'émission : 01/08/2022  
Version : 03/ France

<b>Densité relative</b>	Pas d'informations disponibles.
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Insoluble.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Pas d'informations disponibles.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Pas d'informations disponibles.
<b>Température de décomposition</b>	Pas d'informations disponibles.
<b>Viscosité dynamique</b>	600 - 1200 mPa.s
<b>Propriétés explosives</b>	Pas d'informations disponibles.
<b>Propriétés comburantes</b>	Pas d'informations disponibles.

## 9.2 Autres informations

<b>Autres informations</b>	COV : 0 %.
----------------------------	------------

---

## SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

<b>Décomposition thermique</b>	Pas de réactions dangereuses connues lorsque le produit est utilisé et stocké selon les recommandations.
--------------------------------	--

### 10.2 Stabilité chimique

<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions normales recommandées pour le stockage et la manipulation.
---------------------------	---

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Pas de réaction dangereuse connue.
---	------------------------------------

Date d'émission : 01/08/2022  
Version : 03/ France

#### 10.4 Conditions à éviter

**Conditions à éviter**      Températures élevées.

#### 10.5 Matières incompatibles

**Matières incompatibles**      Pas de matières connues.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux**      Pas de produits de décomposition dangereux connus.

---

### SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë par voie orale**      White mineral oil : DL50 > 5000 mg/Kg – Rat.

**Toxicité aiguë par inhalation**      White mineral oil : CL50 > 5 mg/L – Rat, 4 heures.

**Toxicité aiguë par pénétration cutanée**      White mineral oil : DL50 > 2000 mg/Kg – Lapin.

**Irritation / corrosion cutanée**      White mineral oil : Non irritant – Lapin.

**Lésions oculaires graves / irritation oculaire**      White mineral oil : Non irritant – Lapin.

**Sensibilisation respiratoire**      White mineral oil : Non sensibilisant.

**Sensibilisation cutanée**      White mineral oil : Non sensibilisant.

#### Evaluation de la cancérogénicité :

White mineral oil : Pas de potentiel carcinogène.

Date d'émission : 01/08/2022

Version : 03/ France

**Evaluation de la mutagénicité sur cellules germinales :**

Pas d'informations disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Evaluation de la toxicité pour la reproduction :**

Pas d'informations disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique / exposition répétée) :**

Exposition unique : Pas d'informations disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Exposition répétée : Pas d'informations disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration :**

Pas d'informations disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Informations supplémentaires**

Le produit n'a pas été testé sur ses effets chroniques potentiels, néanmoins, sur la base de ses constituants, il est jugé comme ayant un faible degré de toxicité.

---

**SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****12.1 Toxicité****Toxicité pour les poissons**

CL50 > 10000 mg/L  
*Lepomis macrochirus*  
Durée d'exposition : 96 heures  
Substance étudiée : White mineral oil.

**Toxicité pour les invertébrés aquatiques**

LL50 > 100 mg/L et NOEL > 100 mg/L  
*Daphnia magna* (Daphnie)  
Durée d'exposition : 48 heures  
Substance étudiée : White mineral oil.

**Toxicité pour les plantes aquatiques**

Pas d'informations disponibles.

**Toxicité pour les abeilles**

Pas d'informations disponibles.

Date d'émission : 01/08/2022  
Version : 03/ France

**Toxicité pour les vers de terre** Pas d'informations disponibles.

**Toxicité pour les oiseaux** Pas d'informations disponibles.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Biodégradabilité** Pas de données disponibles sur le mélange.  
Huile minérale blanche : 24% dégradés en 28 jours (OCDE 301B).

**Koc** Pas d'informations disponibles.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulation** Pas d'informations disponibles.

### 12.4 Mobilité dans le sol

**Mobilité dans le sol** Insoluble dans l'eau.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

**Évaluation PBT et vPvB** Ne contient pas de substances qui remplissent les critères PBT, vPvB.

### 12.6 Autres effets néfastes

**Information écologique supplémentaire** Aucun autre effet écologique n'est à mentionner spécialement. Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précautions pour l'environnement lors de l'application du produit.

Date d'émission : 01/08/2022

Version : 03/ France

**SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

<b>Généralités</b>	Eviter les écoulements dans l'environnement. Manipuler les emballages non nettoyés comme le produit lui-même. Ne pas mélanger le produit ou l'emballage avec d'autres déchets.
<b>Produit</b>	Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Le produit doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes.
<b>Emballages contaminés</b>	Réemploi de l'emballage interdit. Ne pas jeter dans les poubelles ménagères, mais éliminer l'emballage avec ou sans produit en déchèterie ou par un organisme agréé.

**SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Produit non classé pour le transport.

**ADR/RID/ADN**

14.1 Numéro ONU	Non applicable.
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	Non applicable.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable.
14.4 Groupe d'emballage	Non applicable.
14.5 Danger pour l'environnement	Non applicable.

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez-vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

**IMDG**

14.1 Numéro ONU	Non applicable.
14.2 Nom d'expéditions des Nations Unies	Non applicable.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable.
14.4 Groupe d'emballage	Non applicable.
14.5 Danger pour l'environnement	Non applicable.

Date d'émission : 01/08/2022  
Version : 03/ France

**IATA**

14.1 Numéro ONU	Non applicable.
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	Non applicable.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable.
14.4 Groupe d'emballage	Non applicable.
14.5 Danger pour l'environnement	Non applicable.

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Pas de précautions particulières à prendre par l'utilisateur.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable.

---

**SECTION 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION****15.1 Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations supplémentaires**

<b>Classement ICPE</b>	Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (France) ICPE (décret N° 2005-989 du 10 Août 2005 et N° 2009-841 du 8 Juillet 2009) : non classé ICPE (Circulaire UIC ref. 603 du 3 Février 2014) : non classé.
<b>Conformité aux annexes REACH</b>	Réglementation (CE) Nr 1907/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et la Restriction des produits chimiques.

**Dispositions particulières :**

Pas de dispositions particulières.

Date d'émission : 01/08/2022  
Version : 03/ France

**15.2 Evaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas exigée pour ce produit.

**SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS****Texte des conseils de prudence (phrases P) mentionnés dans la Section 2 :**

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P262	Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280	Porter des gants.

**Texte des mentions de danger (phrases H) mentionnées dans les Section 2 et 3 :**

Pas de mentions de danger mentionnées dans les sections 2 et 3.

**Texte des classes et des catégories de danger citées dans les Sections 2 et 3 :**

Pas de classes et de catégories de danger mentionnées dans les sections 2 et 3.

**Abréviations et acronymes**

ADI / DJA	Acceptable Daily Intake / Dose Journalière Acceptable
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ARfD	Acute Reference Dose / Dose de Référence Aiguë
ATE/ETA	Acute Toxicity Estimate / Estimation de la Toxicité Aiguë
BCF	Bioconcentration Factor / Facteur de bioconcentration
No.-CAS	Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
No.-CE	Numéro d'enregistrement CE (Communauté Européenne)
CEx	Concentration d'Effet pour X%
CEbx	Concentration d'une substance produisant X % d'effet sur la biomasse algale
CErx	Concentration d'une substance produisant X % d'effet sur la croissance algale
CLP	Classification, Labelling, Packaging regulation
CIx/ICx	Concentration d'Inhibition pour X%
CLx/LCx	Concentration Létale pour X%
Conc.	Concentration
DLx/LDx	Dose Létale pour X%
DMEL	Derived Minimal Effect Levels / Dose Dérivée d'Exposition Minimale
DNEL	Derived No Effect Level / Dose Dérivée Sans Effet
DSENO	Dose Sans Effet Observable
EC Number	EINECS and ELINCS Number
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées

Date d'émission : 01/08/2022

Version : 03/ France

EN/NE	Norme européenne
EU/UE	Union Européenne
IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IBC	International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk (IBC Code); Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (Recueil IBC)
ICPE	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
Koc	Coefficient d'absorption
LOEC/LOEL	Concentration/Dose minimale avec effet observé
MARPOL	MARPOL : International Convention for the prevention of marine pollution from ships - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NOEC/NOEL	Concentration/Dose Sans Effet Observé pour la totalité des organismes exposés. NOEC/NOEL en anglais.
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OSHA	Agence Européenne pour la Sécurité et la Santé au Travail
PBT	Persistent, Bioaccumulative and Toxic substances / Substance persistante, bioaccumulable et toxique
PNEC	Predicted No Effect Concentration / Concentration prédite sans effet sur l'environnement
Pow	Coefficient n-octanol / eau
REACH	Enregistrement, Evaluation, Autorisation des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
S.A/A.S	Substance Active
STOT	Specific Target Organ Toxicity / Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles
SVHC	Substance of Very High Concern / Substance extrêmement préoccupante
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
VLEP	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle
vPvB	Very Persistent and Very Bioaccumulative substances / substance très persistante et bioaccumulable
UN/NU	Nations Unies

**Méthodes utilisées :**

La classification du mélange « Solabiol Pièges Jaunes et Mini-pièges Jaunes » a été définie selon les méthodes décrites dans le Règlement 1272/2008, en ce qui concerne les dangers pour l'environnement, pour la santé.

**Informations complémentaires :**

Pas d'informations complémentaires.



Date d'émission : 01/08/2022

Version : 03/ France

**Objet de la révision :**

Ajouté: Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

**Informations supplémentaires :**

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances et sur les principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce produit et non pas comme une garantie ou une spécification qualité au niveau de ses propriétés. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.